

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1044**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Contrôle industriel et régulation automatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 6	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

201 Technologies de commandes des transformations industrielles

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur CIRA est un spécialiste des procédés automatisés mis en oeuvre dans les industries de production en continu : chimie, pétrochimie, métallurgie, agroalimentaire... Il peut exercer l'une ou l'autre des fonctions suivantes :

- études : il conçoit la partie contrôle - commande d'une installation industrielle. Il analyse d'abord le processus de production à mettre en place (la suite des opérations destinées à fabriquer un produit). Puis il définit les solutions d'automatisation les mieux adaptées, effectue les calculs de dimensionnement, choisit les matériels dans le catalogue des constructeurs, réalise schémas et programmes ;
- contrôle, essais, installation : il procède en laboratoire à l'étalonnage des appareils de mesure et de commande, supervise le montage des équipements, effectue les réglages sur site, fixe les procédures d'essais à respecter ;
- maintenance : il établit les méthodes d'intervention, fixe le planning des travaux d'en tretien ou de réparation, assure la maintenance d'équipements complexes.

Autres activités possibles :

- mise en oeuvre et conduite d'une installation,
- assistance technique et animation des équipes d'exploitation ou de maintenance.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

.industries de production en continu : chimie, pétrochimie, métallurgie, agroalimentaire...

technicien en analyse et contrôle, technicien de production des industries de process,

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1404 : Intervention technique en méthodes et industrialisation

H1303 : Intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriel

H2301 : Conduite d'équipement de production chimique ou pharmaceutique

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Automatismes et logique - Instrumentation et régulation
- Epreuve professionnelle de synthèse
- Chimie-physique
- Physique appliquée
- Langue vivante étrangère : anglais
- Mathématiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 08/09/1999

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Replet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :